

Pied diabétique : enfin une amélioration prochaine de sa prise en charge

Alors que les complications podologiques sont un risque important pour les personnes atteintes de diabète (voir [notre page dédiée](#)), une avancée considérable dans les modes de prises en charge est en passe de se concrétiser. Un avenant conventionnel¹ vient effectivement d’être signé entre la Caisse Nationale d’Assurance Maladie et la Fédération Nationale des Podologues – une victoire très importante selon la Fédération Française des Diabétiques qui n’a jamais cessé de se mobiliser sur la prévention, la prise en charge et la continuité des soins podologiques, en particulier depuis le début de la crise sanitaire.

Ce texte entérine une évolution majeure des prises en charge :

	Convention actuelle	Nouvelle convention
Grade 2	4 séances prises en charge par an	5 séances prises en charge par an
Grade 3	6 séances prises en charge par an	6 séances prises en charge par an
Grade 3 en suivi de plaie	6 séances prises en charge par an	8 séances prises en charge par an
Grade 0 ou 1 mal gradé	Aucune séance prise en charge	1 séance annuelle prise en charge

L’évolution la plus notable concerne le grade 0 et 1 : désormais, la 1ère consultation auprès d’un podologue pourra être prise en charge sous réserve qu’il y ait une prescription initiale d’un médecin.

Cette consultation préventive est un corollaire indispensable à la bonne prévention des complications podologiques. La Fédération, qui dans sa proposition 12.1 de [ses Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques](#), plaide pour le développement d’une prise en charge préventive du risque podologique chez le patient diabétique dès le grade 0 et 1, se réjouit donc de cette avancée majeure.

Ces évolutions des prises en charge n’entreront cependant en vigueur que d’ici six mois – un délai que déplore la Fédération Française des Diabétiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l’entrée en vigueur définitive de la prise en charge de ces consultations supplémentaire. Dans l’attente, nous vous invitons à consulter les informations pratiques pour prendre soin de vos pieds :

- [Le pied diabétique et ses affections](#)
- [Le mémo « Prendre soin de ses pieds »](#)
- [Prendre soin de ses pieds un peu chaque jour !](#)

Téléchargez notre livret : « Partez du bon pied : nos conseils pour préserver la santé de vos pieds » dans [votre espace personnel](#) (vous devez être [inscrit à notre newsletter](#) pour pouvoir avoir accès à votre espace personnel).

Source : Fédération Nationale des podologues « L'avenant n°4 de la convention des pédicures-podologues est signé ! »

¹Un avenant conventionnel est une modification après coup à un accord signé entre deux ou plusieurs parties.

Crédit photo : Adobe Stock